

Abo **Avions**

Les nuisances de Cointrin mobilisent à nouveau les communes

Berne s'apprête à valider la courbe du bruit admissible autour de l'aéroport pour les prochaines années. Un recours sera déposé.

Chloé Dethurens

Publié: 11.04.2022, 07h30



Une dizaine de communes sont concernées par les nuisances sonores dues au trafic aérien. Les niveaux de bruit jugés admissibles par l'Administration fédérale les fâchent et mettent à l'arrêt certains projets de construction

LUCIEN FORTUNATI

Les nuisances de l'aéroport touchent une dizaine de communes du canton de Genève. D'ici à quelques mois, celles-ci seront cadrées par de nouvelles normes fédérales censées être validées dans le courant de l'année. Mais pour les villes et villages concernés, cette courbe du bruit admissible, calquée sur le développement de Cointrin, n'est pas assez restrictive. Pour certains, des projets de construction sont suspendus. Chez d'autres, les habitants n'en peuvent plus. Estimant que les normes doivent être plus restrictives, l'association qui regroupe ces communes fera recours.

Constructions suspendues

Avully fait partie de celles étant les plus ennuyées par cette courbe de bruit, qui émane du Plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire (PSIA), la feuille de route de Cointrin jusqu'en 2030. Trois plans localisés de quartier prévoyant plusieurs centaines de logements ont dû être suspendus en 2018, à l'annonce de la nouvelle courbe. Le secteur concerné est effectivement considéré par les normes à venir comme trop exposé au bruit, pourtant loin d'être insupportable, selon la Mairie.

Celle-ci a relancé plusieurs fois le Conseil d'État, pour qu'il demande à Berne de revoir sa copie. Parmi les arguments soulevés, le fait que le Covid a fait largement baisser le nombre

de vols, rendant la courbe obsolète. Mais pour le gouvernement genevois, les normes n'ayant pas été encore validées, «une reconsidération de la fiche PSIA n'est pas à l'ordre du jour, d'autant plus au vu du manque actuel de visibilité quant aux perspectives».

Répondant à une résolution votée en décembre, le Conseil d'État a proposé une rencontre à l'automne seulement, suscitant l'ire du Conseil municipal jeudi soir. «Le problème, c'est que nous ne parvenons plus à loger nos enfants, indiquent le maire, Vincent Mottet, et son adjoint Pascal Dethiollaz. Sans logements, les gens quittent Avully, ne consomment plus dans notre région.» S'il n'a pas fallu fermer de classes récemment, l'école du village pourrait largement recevoir plus d'élèves.

Trop de nuisances

D'autres communes sont entravées. Comme Genthod, dont 90% du territoire est désormais inconstructible. Ici aussi, il devient difficile d'accueillir de nouveaux habitants.

«Aujourd'hui, vous ne pouvez même plus construire sur votre terrain une maison pour vos enfants», regrette le maire, Joël Schmulowitz. La Commune a dû fermer quatre classes de son école ces dernières années.

On connaît le même souci à Pregny-Chambésy. «Un secteur en zone villas nous a beaucoup préoccupés, indique Philippe Schwarm, conseiller administratif. La non-constructibilité engendre une perte de valeur des terrains et s'assimile à une forme d'expropriation. Il y a une inégalité de traitement dont nous devrions parler entre les communes concernées et le Canton.»

Pour d'autres communes, les projets ont abouti avant la nouvelle courbe de bruit, et n'ont donc pas été freinés. Reste le problème des nuisances, que les normes à venir ne réduisent pas assez, selon elles. À Collex-Bossy, le bruit des avions a encore été amplifié par les arbres coupés lors de la construction de la route des Nations. On a demandé la mise à disposition d'un micro pour évaluer les nuisances. «Nos habitants se plaignent car cela génère un bruit très strident», relève Bernard Fracheboud, adjoint au maire. Les petits avions de l'aéroclub, notamment, dérangent. «Depuis la fin du Covid, c'est parfois un peu la cour d'école.»

À Bellevue aussi, on souffre. «Le passage de certains avions provoque même des dégâts dans le village, l'air détachant parfois les tuiles des bâtiments.»

Recours déposé

Face à ces griefs, l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport va déposer un recours contre la nouvelle courbe. L'assemblée générale en a décidé ainsi en janvier. «Nous aurions espéré que les deux consultations amènent l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) à revoir sa copie en réduisant les prévisions d'exploitation, indique son président, Mathias Buschbeck. Mais ce PSIA ne respecte ni les objectifs climatiques, ni la réalité.» En effet, pour l'association, le Covid a changé la donne. «L'Aéroport a connu les deuxièmes pires résultats du siècle, tout le contraire des résultats financiers du Canton.»

La Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement (CARPE) se joint à ce recours. «On est dans une situation de far west! Le droit environnemental se fait piétiner, autant au niveau de la pollution de l'air que

du bruit, relève sa présidente, Lisa Mazzone. Le Covid fait que la situation n'est plus la même qu'en 2018, date de l'adoption du PSIA. La courbe de bruit de 2022 n'est décidément plus pertinente.»

Après une enquête publique, les communes ont pu consulter le projet une deuxième fois en automne dernier. «Les prises de position reçues sont maintenant analysées et évaluées par l'OFAC, qui finalisera et publiera sa décision au cours de l'année 2022», répond Antonio Lavaglia, porte-parole. Les opposants pourront faire recours au Tribunal administratif fédéral, puis au Tribunal fédéral. Des procédures d'indemnités sont déjà en cours, mais elles sont anciennes, basées sur la courbe de bruit de 2009, nous indique l'Aéroport. Autant dire que le processus pourrait durer.

Chloé Dethurens est journaliste au sein de la rubrique genevoise depuis 2019. Elle écrit pour la Tribune de Genève depuis 2007. [Plus d'infos](#)

Publié: 11.04.2022, 07h30

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

75 commentaires

